



**Annick GREMY**

**Mairie de GRIÈGES**

Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le **19 OCT. 2023**

ID : 001-210101796-20231017-202335-DE

**N° INSEE : 01179**

**MAIRIE DE GRIÈGES**

**Exercice 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 17 OCTOBRE 2023**

**N° 2023/35**

**DECISION MODIFICATIVE N° 4**

(Vote de crédits)

Date de convocation : 10/10/2023	<b>VOTES</b>
Nombre de membres en exercice : 18	Pour : 17
Nombre de membres présents : 17	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 17	Abstention : 0

L'an 2023, le 17 octobre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme le Maire, GREMY Annick

Présents : M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude, Mme GREMY Annick, M. LORIN Christian, Mme MATHEY Lucienne, Mme SANJUAN Catherine, M. PACCOUD Christian, Mme DESMARIS Ginette, M. LAMPS Arnaud, Mme SANDRIN Annie, Mme MERLE Fabienne, M. BONNOT Jean-Jacques, M. MANIGAND Hervé, M. CHARVET Thierry, Mme MOLARD Cindy, Mme PALLOT Irène, M. DURAND Paul

Absents :

Excusés : M. BOUQUET Frédéric,

Secrétaire de séance : Mme SANJUAN Catherine

**Objet : Décision modificative n° 2023/35**

Madame le Maire informe le conseil municipal que certains crédits n'ont pas été suffisamment provisionnés au budget 2023.

La subvention à l'OGEC est recalculée compte-tenu des nouvelles règles applicables suite à l'obligation scolaire des enfants dès l'âge de 3 ans. Un calcul différencié a été établi. Le rappel sur l'année scolaire 2021/2022 s'élève à la somme de 4 031 € et celui de l'année scolaire 2022/2023 à 13 338 €. La somme totale de 17 369 € est à pourvoir sur le compte 6574.

Le montant des travaux du logement social d'urgence a également augmenté. Les devis de travaux établis depuis plus de 2 ans ont subi l'inflation. Certains travaux devaient initialement être réalisés par un personnel contractuel désormais en retraite. Des travaux supplémentaires ont également été nécessaires. La somme de 23 500 € est à provisionner sur le compte 21318 opération 313.

Il convient d'établir une décision modificative de crédits ainsi qu'il suit :